

ALBANIE

Qu'est-il arrivé à Remzi Hoxha ?

Index AI : EUR 11/004/2004

ÉFAI

Embargo : jeudi 21 octobre 2004 (10 h 00 TU)

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE CONJOINT
D'AMNESTY INTERNATIONAL,
DU COMITÉ HELSINKI D'ALBANIE,
DU GROUPE DE DÉFENSE DES DROITS
HUMAINS D'ALBANIE,
DU CENTRE ALBANAIS DE RÉHABILITATION
DES VICTIMES DE TRAUMATISMES ET DE
TORTURES,
DU CONSEIL POUR LA DÉFENSE DES DROITS
HUMAINS ET DES LIBERTÉS DE PRISTINA AU
KOSOVO**

À l'occasion de l'anniversaire de la « disparition » de Remzi Hoxha, le 21 octobre 1995, Amnesty International et les organisations albanaises de défense des droits humains se joignent à sa famille pour demander aux autorités albanaises qu'elles donnent des précisions sur son sort.

« *La famille de Remzi Hoxha attend maintenant depuis neuf longues années de savoir ce qui lui est arrivé. Il est du devoir de l'État albanais de répondre à leur appel et de traduire en justice les auteurs présumés de sa "disparition" »*, ont déclaré les organisations.

Il y a neuf ans, Remzi Hoxha, âgé de quarante ans, a été emmené de son lieu de travail à Tirana par plusieurs hommes habillés en civil, selon les témoins, à bord d'une voiture qui aurait été par la suite identifiée comme appartenant au Service national de renseignements (SHIK), la police secrète. Bien que sa famille ait signalé très vite sa « disparition » et interrogé les services de police et les autorités, elle n'a à l'époque rien pu apprendre. La famille de Remzi Hoxha ne sait toujours pas ce qu'il est advenu de lui.

« *Les "disparitions" violent la légalité et les normes internationales relatives aux droits humains. Elles constituent des actes d'extrême cruauté affectant à la fois les personnes "disparues" et leur entourage familial et amical* », a déclaré Amnesty International.

L'organisation met en garde contre le fait que les souffrances endurées par les proches de personnes « disparues » – privés de fait de toute information concernant le sort d'êtres chers – constituent une violation de leur droit, inscrit dans l'article 3 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, à ne pas être soumis à des actes de torture ou toute autre forme de traitement inhumain ou dégradant.

Complément d'information

Remzi Hoxha, marié et père de cinq enfants, s'était installé à Tirana en 1992, venant du Kosovo où il militait politiquement en faveur de la cause nationaliste albanaise. Il avait auparavant vécu dans l'ex-République yougoslave de Macédoine.

Une enquête a bien été ouverte sur la « disparition » de Remzi Hoxha mais peu, voire pas, de progrès ont été réalisés. En 2003, l'enquête a été rouverte après intervention du médiateur auquel la famille de Remzi Hoxha avait fait appel. En mai 2003, trois anciens membres du SHIK ont été arrêtés et placés en détention provisoire pour être interrogés ; ils étaient accusés d'enlèvement, prise d'otage et actes de torture ayant entraîné de graves conséquences. Devant la Cour, deux d'entre eux ont admis avoir pris part à l'arrestation de Remzi Hoxha et d'un autre homme, Ziso Kristopulli, qui aurait été sauvagement torturé avant d'être remis en liberté cinq jours plus tard. Toutefois, les deux accusés ont déclaré avoir obéi à des ordres, n'avoir pas pris part aux actes de torture et tout ignorer du sort de Remzi Hoxha. Le troisième accusé, ancien chef du SHIK de Tirana, aurait nié toutes les accusations. Des mandats d'arrêt avaient, semble-t-il, été émis contre six autres policiers du SHIK, mais la plupart d'entre eux auraient quitté le pays. Ils pourraient se trouver au Royaume-Uni.

En septembre 2003, la presse indiquait que l'enquête concernant les trois accusés était terminée et que l'affaire allait passer en jugement. Mais en novembre, le procureur abandonnait les poursuites contre l'un des trois accusés et, en mai 2004, les deux autres accusés étaient remis en liberté sur ordre de la Cour, celle-ci considérant, semble-t-il, que l'accusation n'avait pas fourni de preuves suffisantes pour justifier leur maintien en détention. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>